

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 12 Mars 2020

Objet de la délibération : Approbation du compte de Gestion 2019

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 05 mars 2020.

Transmise au Contrôle de légalité le 12 Mars 2020

Affichée le.....2020

Nombre de Conseillers Syndicaux : 94

En exercice : 94

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Excusés : 44

Votants : 6

L'an deux mille vingt, le douze Mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint Mandrier-sur-Mer au sein de la salle des Jardins d'Hydra, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

<u>Délégués Titulaires</u>	
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline
PUGET VILLE	Mme YVETOT Claire
SAINTE MANDRIER	M. TOULOUSE Christian – Mme DEMIERRE Colette
SIX FOURS	M. PERRIER Denis – Mme ROSTAGNO Agnès

Délégués Suppléants avec voix délibérative

Néant

Délégués Suppléants sans voix délibérative

Néant

Pouvoirs :

Pouvoirs

Néant

Excusés :

Absences excusées	
BANDOL	Mme BERNARD Marie-Christine
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alan – Mme HAMONOU Andrée
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilles
BORMES	Mme PIERRE Véronique – Mme MAGREAU Josiane
CAVALAIRE	M. LAURENT Jean-Luc – Mme PARRADO Carole
CHATEAUDOUBLE	M. ROUVIER Georges – M. MILESI Jean-Marc
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. TACAILE Guy
FLASSANS	Mme HEBERT Aline
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie – Mme BOYENVAL Brigitte
LA CROIX VALMER	M. SIEGEL Philippe
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie – M. ANTOINE Henri-Jean
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence – Mme SANTUCCI Maryvonne
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST	M. VIZIALE Jean Marc
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick – M. BERTHIAUX Lucien
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
MONTFERRAT	Mme GAY Janine – Mme ARAGON Rose
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	Mme BESSON Carine - M. RIGHI Dominique
PIERREFEU	Mme CANOLE Maria – M. LAVAL Christian
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PUGET VILLE	M. ROUX Jean-Pierre
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle – M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique

Accusé de réception en préfecture
 08-2583016-20200312-BUDGET2020-2-
 BF
 Date de télétransmission : 12/03/2020
 Date de réception en préfecture : 12/03/2020

Le secrétariat est assuré par M. PERRIER représentant de la commune de Six-Fours-les-Plages

Rapporteur : Mme REGNAUD, Présidente du SIVAAD

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20200312-BUDGET2020-2-
BFses articles L.5211-36 et
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-36 et L.2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 12 Mars 2020 à Saint Mandrier-sur-Mer.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Mme Jacqueline REGNAUD

